

COMPTE-RENDU SEANCE du 28 SEPTEMBRE 2018

Le vendredi vingt-huit septembre deux mil dix huit à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal de la nouvelle Mairie, place Jean de Bonnefon, sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Jean-Marc LABORIE, Robert MALBOS, François LISSAC, Antoine PUECH, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Colette LABRUNIE.

Excusés : Perrine MERESSE, Carole PUECH et Philippe CHABUT.

Secrétaire : Colette LABRUNIE.

Approbation de la séance du 24 août 2018 : Après lecture, le compte rendu de la séance du 24 août 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018 A SAINT-ETIENNE-CANTALES

Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers sur un des nombreux points examinés lors du conseil communautaire du 25 septembre, qui s'est tenu à Saint-Etienne-Cantalès, celui de la répartition des pylônes de téléphonie mobile dans le département.

Le Ministre de la Cohésion des Territoires a en effet annoncé l'installation de dix-huit nouveaux pylônes dans des secteurs urbains comme Arpajon-sur-Cère, mais aussi ruraux, selon le critère de « zone blanche ». En Châtaigneraie, Lafeuillade-en-Vézies et Ladinhac en bénéficieront.

Monsieur le Maire expose qu'il a contacté TDF pour rappeler que cette entreprise a loué un terrain à La Roubine, susceptible d'accueillir un tel pylône. Des courriers ont été faits à ce sujet au Ministre, au sous-préfet, au Président du Conseil départemental et au Président de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, en évoquant par-ailleurs la possibilité d'équiper techniquement le pylône de Maison-Rouge à Mourjou afin qu'il puisse desservir Calvinet.

Le Président de la Communauté de Communes a relayé ces demandes et indiqué que Calvinet serait prioritaire lors de l'attribution de nouveaux pylônes en 2020.

2/ AMENAGEMENT DU PAVE

2-1 Intervention des entreprises et planning

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par l'entreprise MATIERE atteignent à présent le début du chemin du Claux et le Fossé.

L'entreprise CHAVINIER doit commencer son intervention à partir du 1^{er} octobre. Suivront les autres lots.

Le planning actuel indique que la fin des travaux est prévue pour la semaine du 7 décembre.

2-2 Proposition technique et financière relative aux contrôles de réception des réseaux eaux pluviales et eaux usées

Monsieur le Maire expose que les conseillers ont reçu la proposition technique et financière de l'entreprise SOL SOLUTION, entreprise accréditée, pour réaliser un contrôle de compactage, un contrôle d'étanchéité et un contrôle visuel et télévisuel des réseaux de collecte des eaux pluviales et usées.

Ce devis est approuvé à l'unanimité.

2-3 Courrier du directeur régional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), en date du 13 septembre 2018

Par courrier cité en références, le directeur régional de l'INRAP fait suite au courrier de la SAS MATIERE en date du 12 juin 2018, lui transmettant la facture relative aux fouilles archéologiques effectuées au mois de février, d'un montant de 7677 euros.

L'INRAP refuse de prendre à sa charge cette facture.

Monsieur le Maire rappelle :

- que les fouilles archéologiques ne sont jamais obligatoires dans des secteurs non identifiés dans les documents d'urbanisme,
- que la commune n'a jamais demandé que des fouilles soient effectuées,
- que cette demande procède d'une initiative privée qui a déclenché la prescription d'un diagnostic archéologique, préalable obligatoire à la réalisation des travaux.

La commune va être amenée à régler cette facture.

Monsieur le Maire indique qu'il en demandera le remboursement aux personnes privées qui ont cru bon de provoquer ce diagnostic, dont il rappelle qu'il a abouti à un rapport parfaitement vide.

2-3 Echantillons

Un échantillon de serrurerie (CTMA) est exposé devant la mairie. Une proposition autre est en cours d'élaboration.

Un échantillon de pavage (MAZAC) est exposé devant la vieille fontaine.

3/ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) – état d'avancement du projet

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu ce matin un courrier du cabinet BONNET, en charge de l'élaboration du PLUI, comportant le dossier « minute ».

Ce dossier est consultable en mairie.

Un lien numérique sera envoyé aux conseillers. Ceux qui ne peuvent pas l'ouvrir pourront le télécharger à partir d'une clé USB disponible à la mairie.

Ces documents, en particulier le zonage, représentent une synthèse entre les demandes communales et intercommunales, destinées à entrer dans le cadre des impératifs supracommunaux, en particulier la compatibilité avec le SCOT.

Une réunion sera organisée dans le courant du mois d'octobre, afin de proposer les éventuels compléments et ajustements.

Il est rappelé que le registre de concertation du public est toujours à disposition en mairie.

4/ PROJET DE REGROUPEMENT DES COMMUNES DE CALVINET ET DE MOURJOU

Monsieur le Maire tire de la réunion avec le secrétaire général de la Préfecture qui a eu lieu le 13 septembre en mairie avec les deux conseils municipaux, les enseignements suivants :

- la Préfecture du Cantal apprécie la démarche,
- elle suggère de petites modifications de la Charte,
- elle précise que l'avis du Conseil départemental pourra être demandé ultérieurement,
- elle confirme le maintien et la bonification des dotations de l'Etat pendant trois ans pour la commune nouvelle.

La Directrice académique n'ayant pas pu se joindre à la réunion, la question du RPI sera abordée lors d'une réunion spécifique le 2 octobre à Aurillac.

5) APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2019 POUR LES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER – délibération 33-2018

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'ensemble des propositions de coupes de type E2 (soit 2^{ème} éclaircie) ci-dessous

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir Volume présumé	Nature de la coupe	Proposition *
Forêt sectionnale de Calvinet	2A	17,6 ha 896m3	amélioration	sur pied ou façonnée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement...). Cette délibération serait prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc, soit à l'unité de produit (UP).

6) PISTE FORESTIERE DES CAMPS DE COURS ET DE LA GRANIERE

Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

7) FONDS CANTAL INNOVATION : DEPOT D'UNE INTENTION DE PROJET AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les conseillers ont été destinataires de la note principale du dossier « d'appel à manifestation d'intérêt », qui a été adressée au Conseil départemental.

Ce dernier en a accusé réception le 24 septembre. Il sera examiné au mois de décembre.

La commune saura alors si le dossier est sélectionné.

8) QUESTIONS DIVERSES

8-1 Le Vernassal

Le dossier devrait être plaidé le 13 novembre au tribunal paritaire des baux ruraux.

Monsieur le Maire rappelle que monsieur et madame Christophe CAMBRAYE ont demandé, par courrier du 24 août, si la commune était disposée à réduire la servitude de passage dont elle bénéficie sur les parcelles 190 et 539, de sorte que seuls les piétons et les cyclistes seraient admis à passer sur ces parcelles.

Après discussion, le conseil municipal refuse une telle modification de l'assiette de la servitude de passage.

8-2 Bâtiment de la gendarmerie

Monsieur le Maire expose qu'afin d'avoir une idée du coût de l'isolation par l'extérieur de la caserne de gendarmerie, une entreprise d'Aurillac est passée cette semaine.

Un autre devis, avec d'autres matériaux sera demandé.

La caserne pourra être fléchée au titre du plan de rénovation énergétique dont il est question ci-après.

8-3 Plan de rénovation énergétique des bâtiments sur le territoire de la Châtaigneraie cantalienne

Par lettre du 7 juin 2018, madame le Préfet du Cantal a proposé à la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne de porter une expérimentation au titre de l'axe 3 du Plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB), présenté par le gouvernement le 26 avril 2018, « Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires, en particulier le parc public ».

Une réunion de présentation de ce dispositif a eu lieu à Maurs, à laquelle a assisté Antoine PUECH.

Ce dernier expose :

Les objectifs du plan :

Lutter contre le réchauffement climatique
Sobriété énergétique

Réduire les frais de fonctionnement
Gérer autrement nos bâtiments et les énergies
Parfois le bon sens contribue par des petits gestes : lumière, ordinateurs, copieurs, chauffage
Obtenir un effet de masse pour lever des moyens financiers / des financeurs / de l'ingénierie
dégager des financements
implanter des entreprises
avancer pour le PCAET (plan climat énergie des territoires)

Les moyens :

1 - Identifier le patrimoine communal : La DDT a commencé le travail avec des éléments connus, et se propose d'épauler les communes dans ce travail. Les communes intéressées devront en faire la demande en passant par la Communauté de communes.

- Inventaire des bâtiments
- Combien nous coûtent ils ?
- A quoi servent ils ?
- Que va t on en faire d'ici 3 ans ? 5 ans ? 10 ans ?
- Avons nous des leviers rapides qui relèvent du bon sens pour réduire la facture énergétique : gestion du chauffage / éclairage / etc...

2 - CASTALAB : mesure des consommations

- En partenariat avec ENEDIS, CASTALAB vise à centraliser les consommations des bâtiments communaux équipés par Linky. Il est ainsi possible de connaître les courbes de consommation des édifices communaux et de faciliter un comparatif entre bâtiments de même nature / fonction
- De nombreux bâtiments sont déjà équipés. Les données sont consultables. Les mairies doivent faire la demande d'accès à CASTALAB auprès de la CDC

3 - BIM : modélisation des bâtiments et projection des économies potentielles en fonction des travaux de rénovation énergétique

4 - 3 milliards disponibles à aller chercher.

5 - 2x 500 millions auprès des préfets et de la Caisse des Dépôts sachant que 1/3 des financements doivent être dédiés à la rénovation énergétique

6 - subventions cumulables avec DETR

3- Le planning :

1. inventaire d'ici fin novembre 2018
2. réunion d'alignement sur les cibles en décembre 2018 ou janvier 2019
3. T1 2019 = modélisation BIM des cibles
4. fin T2 2019 / début T3 2019 = lancement des travaux

Prochaines étapes : eau / gaz / carburant, mesurer les énergies consommées pour tenter de réduire leur part.

8-4 Projet Polygone

Monsieur le Maire expose qu'une réunion a eu lieu ce matin à la mairie, avec Adrien LAVIGNE monteur d'opérations chez Polygone, et une représentante du cabinet METAFORE, architecte.

Le but était de redéfinir l'implantation des pavillons, en raison de la présence d'un pylône haute-tension à proximité des parcelles à construire.

Le plan est présenté aux conseillers, qui l'acceptent.

Les travaux devraient commencer mi-novembre.

8-5 Bilan cantine

Sur trois ans, le bilan financier de la cantine s'est nettement amélioré. Les soldes sont désormais positifs.

8-6 Personnel communal – informations :

Yvonne LISSAC : mise en disponibilité pour 3 années à compter du 08 octobre 2018, sur sa demande

Hubert MOLENAT : titularisation sur son emploi au 1^{er} octobre 2018

8-7 Entretien des cloches

Lecture du compte-rendu de l'entretien annuel des cloches de l'église.

La séance est levée à 23h15.

Le prochain conseil devrait avoir lieu le vendredi 9 novembre 2018 à 20h30.